



divorce franco-algerien prononcé en algerie

Par **tchatez**, le **03/04/2010** à **17:51**

bonjour , je me suis marié le 09 2009 en algérie, dés mon arrivé en France avec ma femme je notais l'enorme interet qu'elle portait a faire très rapidement le démarche auprès de la préfecture pour faire sa carte de résidence, Après quelques semaines j'ai pris une après afin de faire les démarches auprès de la préfecture en rentrant je l'entend discuter au téléphone avec une tiers personne "dés que j'obtient ma residence je viens immédiatement chez toi" je mets fin a cette conversation et lui demande quels sont ces objectifs? elle me répons je veut repartir en algérie. Je l'enmène en algérie chez ces parents, je rentre en france pour des raison professionnel et 2 semaines plus elle me contact via un portable francais et m'annonce qu'elle est en France et qu elle compte y rester. j 'ai fait les démarche en Algérie pour mon divorce, elle de sont coté elle a fait des demarches auprès du tribunal familial pour des indéminés. Est ce que mon divorce prononcé en algérie sera pris en considération?